

## L'INSTITUT DE MUSIQUE LITURGIQUE DE PARIS (I. M. L.)

L'INSTITUT de Musique Liturgique qui, en 1968, prit la suite de l'Institut Grégorien fondé en 1926, a terminé sa cinquième année d'exercice avec 227 étudiants inscrits à ses divers cours.

A la rentrée d'octobre 1973, il accueillera ses élèves dans de nouveaux locaux aménagés pour lui par l'Institut Catholique au 12, rue Cassette : les salles de cours donneront sur le jardin des Carmes. La mise en place des services administratifs de la future U.E.R. de Théologie et de Sciences religieuses a exigé cette transformation ; l'I.M.L. y gagne en surface et en confort.

Dans le numéro 108 de *La Maison-Dieu* (4<sup>e</sup> trimestre 1971), l'I.M.L. a déjà présenté son organisation et son projet d'ensemble. Nous ne reprendrons ici que l'essentiel de cette présentation, en soulignant quelques aspects propres à retenir spécialement l'attention.

L'I.M.L. veut être un *Centre de recherches* au point de rencontre de la musique et de la liturgie : centre d'études interdisciplinaires par conséquent, ouvert sur toutes les pistes tracées ou suggérées par le renouvellement liturgique inauguré avec le deuxième Concile du Vatican. Pour atteindre cette fin il s'est donné une structure originale bénéficiant d'une expérience déjà longue et fructueuse. Il est constitué de *trois Départements* entre lesquels joue, dans divers sens, un système de passerelles au mieux des intérêts des étudiants.

### *Département II : Etudes Musicales*

Ce Département offre aux étudiants toutes les disciplines de base indispensables aux responsables de musique liturgique : maîtres de chapelle, chefs de chœur, animateurs d'assemblée, organistes, compositeurs. Ils y trouvent l'enseignement du solfège, de l'écriture musicale (harmonie, fugue, contrepoint,

composition), l'enseignement de l'histoire de la musique, de l'orgue (exécution, improvisation, accompagnement), du piano, du chant grégorien (paléographie, rythmique, modalité, direction), du chant liturgique français avec une application directe à la psalmodie de l'Office, de la direction chorale comportant une formation vocale collective et individuelle avec une application à toutes les formes du chant choral — de la période antépalestrinienne à la période contemporaine. Un cours de psychophonie recherche l'application de la voix parlée et de la voix chantée au service de l'expression liturgique.

### *Département III : Pédagogie Musicale*

En liaison avec le Département II, le Département III (Pédagogie Musicale), présente, à partir de toutes les disciplines, une visée pédagogique précise et propre en vue de la formation des enseignants :

- *Pour le primaire.* Enseignants et éducateurs non spécialisés en musique trouvent une formation aux divers domaines : Méthodes actives, Formation vocale des enfants, Formation rythmique avec pédagogie des instruments Orff, Développement du sens mélodique, Créativité, Chant choral, Direction chorale, Leçons modèles progressives, Pédagogie pratique, Répertoire.
- *Pour le secondaire.* Professeurs d'éducation musicale en exercice et responsables de groupes de jeunes sont concernés par les secteurs suivants : Méthodologie, Répertoire monodique et polyphonique, Direction chorale, Pédagogie de l'écoute musicale collective et de l'histoire de la musique, Technique et pédagogie des instruments Orff et de la flûte à bec dans les cours secondaires et groupes de jeunes.

Un soin particulier est accordé à la pédagogie des instruments (piano, flûte à bec, instruments Orff, guitare et luth) dans la visée définie ci-dessus.

Aux futurs professeurs d'éducation musicale, le Département III permet la préparation du diplôme d'Etat (C.A.E.M.) et du diplôme de l'I.M.L.

Du 2 au 8 septembre 1973, le Département de « Pédagogie musicale » organise, à Paris, une *session de formation* (pédagogie musicale scolaire, primaire et secondaire ; expression corporelle ; percussion ; flûte à bec ; écoute musicale...).

Dans ces deux Départements l'admission se fait sur un examen d'entrée qui porte, en particulier, sur le solfège et vérifie le degré de connaissances du candidat. Le Conseil des professeurs, en fonction de l'objectif de l'élève, établit le programme de travail et le contrôle en cours d'année. La durée des études dépend elle-même de l'objectif poursuivi et du degré de préparation de l'étudiant lors de son admission.

*Département I : Musicologie Liturgique*

Les deux Départements II et III font de l'I.M.L. une « Ecole de musique » et un « Centre de formation pédagogique » dont va bénéficier à plein le Département I de *Musicologie Liturgique*. Dans ce Département I se manifeste l'originalité de l'I.M.L., et c'est en lui que s'opère la rencontre du musicien et du responsable liturgique.

Bien entendu, l'étudiant pourvu de la formation technique musicale suffisante, acquise au préalable et même dans une autre école de musique, peut être admis directement dans ce Département de Musicologie Liturgique. L'existence sur place des départements de formation musicale proprement technique offre l'avantage irremplaçable d'un *climat musical* et assure un terrain propice aux expériences, aux affrontements dont les études plus réflexives ont nécessairement besoin.

Le Département I (Musicologie Liturgique) a pour but propre *l'enseignement et la recherche concernant les formes de la pratique musicale, les conditions de leur mise en œuvre dans la liturgie et tous les modes d'expression assumés par la liturgie (parole, chant, instruments, etc.)*. Il assure cette fonction en collaboration avec l'Institut Supérieur de Liturgie.

Une part importante est accordée à l'étude historique des formes musicales et de leur fonctionnement dans la célébration liturgique à l'époque considérée. L'apport de l'ethnomusicologie est considérable. L'éclairage de la théologie, de la catéchèse, de la pastorale et des sciences humaines est aussi fort important.

L'enseignement est donné sous forme de cours fondamentaux, de cours spéciaux et de cours à option. Des cours auxiliaires (liturgie, ethnomusicologie, pastorale catéchétique, théologie œcuménique, pédagogie, etc.) sont accessibles aux étudiants dans d'autres parties de l'Institut Catholique ou dans des Instituts spécialisés.

En entretenant, comme nous l'avons mentionné, une coordination étroite avec l'Institut Supérieur de Liturgie, l'I.M.L. peut contribuer, pour sa part, à toutes les recherches concernant le langage de la foi et de la prière. En particulier, il étudie, le cas échéant, les questions qui lui sont proposées par la Commission Episcopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle.

Au programme de l'année universitaire 1973-1974, parmi les sujets déjà annoncés, on peut relever les suivants :

- Sociologie de la musique religieuse. Pratique musicale et pratique rituelle (J.-Y. Hameline).
- Le langage de la musique contemporaine (S. Caillat).
- L'Hymnodie. La Psalmodie (J. Gelineau).
- La musique des rites orientaux (I.-H. Dalmais).

- La pratique musicale anglicane (M. Gaumy).
- La Séquence (E. Costa).
- Musique, Eglise, Société dans l'Italie baroque (G. Stefani).
- La musique celtique et la musique bretonne : l'utilisation actuelle (J. Bihan).
- Histoire de la notion de Musique Sacrée (N. Schalz).
- Le Psautier Huguenot (E. Weber).

Cette liste n'est pas exhaustive et ne recouvre qu'une année du cycle des études<sup>1</sup>.

Jean BIHAN

1. Les renseignements concernant le programme complet et l'organisation des études peuvent être obtenus au secrétariat de l'Institut de Musique Liturgique, 21, rue d'Assas, 75270 PARIS CEDEX 06 (Tél. 222.10.27) ou auprès du Centre d'information et de documentation de l'Institut Catholique : même adresse, tél. 222.06.51.